

Conseil de sécurité

Distr. générale
14 septembre 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 13 septembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication, datée du 7 septembre 2004, que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir l'annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-55007 (F) 141004 151004
0455007

Annexe

Lettre datée du 7 septembre 2004, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Conformément à la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation (SFOR) en juillet 2004. Je vous serais obligé de bien vouloir le porter à l'attention du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Jaap de **Hoop Scheffer**

Pièce jointe

Rapport mensuel à l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force de stabilisation

1. Le présent rapport porte sur la période du 1er au 31 juillet 2004.

2. Au 30 juillet 2004, l'effectif total de la Force de stabilisation (SFOR) était de 8 587 soldats, dont 409 provenaient de pays non membres de l'OTAN. En outre, six soldats de la SFOR étaient stationnés en Croatie.

3. Il n'y a eu aucun changement en ce qui concerne l'état des contributions des pays partenaires non membres de l'OTAN.

4. Suite aux décisions prises au sommet d'Istanbul, la SFOR passe progressivement le relais à une force de l'Union européenne.

Sécurité

5. Durant la période considérée, la situation est restée stable en Bosnie-Herzégovine et aucun incident grave n'est à signaler.

6. Aucun acte de violence notable n'a été commis contre le personnel de la SFOR.

7. La SFOR a continué de mener ses activités de recherche et de destruction d'armes et ses opérations-cadres.

8. Le décompte des armes rendues ou prises durant la période considérée et dans le cadre de l'opération HARVEST est le suivant : 999 armes légères (fusils, pistolets et revolvers); 290 583 munitions de moins de 20 mm; 192 munitions de 20 à 76 mm; 11 munitions de plus de 76 mm; 3 293 grenades à main; 185 mines; 1 175,9 kilogrammes d'explosifs; 5 352 pièces diverses (mortiers et munitions, grenades à fusil, engins artisanaux, roquettes, etc.).

9. Pour aider à réduire les quantités de munitions inutilisables ou périmées des forces armées des entités et les quantités de munitions en Bosnie-Herzégovine, la SFOR a poursuivi l'opération ARMADILLO II. Au 31 juillet 2004, 2 161 tonnes de munitions de l'armée de la Republika Srpska avaient été détruites.

10. Le 3 juillet 2004, le groupement de forces multinational Nord a trouvé trois missiles SA-7B près de Kuti, au nord-est de Sarajevo. Les trois engins étaient utilisables, avec un mécanisme de détente en état de fonctionnement.

11. Le 11 juillet 2004, 75 kilogrammes d'explosifs de fabrication artisanale ont été trouvés sous une feuille de plastique. Ils ont été transportés à la base néerlandaise de Bugojno pour y être détruits.

12. Le 23 juillet 2004, Rajko Banduka, ancien membre de l'état-major du général Ratko Mladic, a été placé en détention dans son appartement de Bijeljina. Le 25 juillet 2004, il a été remis à la garde de la police spéciale du Ministère de l'intérieur de la Républika Srpska. Le 31 juillet 2004, à Brčko, la SFOR a appréhendé Mile Pejcic, garde du corps de Radovan Karadzic durant la guerre, soupçonné d'avoir mené des activités contraires à l'Accord de Dayton. Par la suite, une équipe d'enquête DOCEX de la SFOR a procédé à une inspection des bureaux de la police spéciale du Ministère de l'intérieur de la Republika Srpska à Bijeljina.

13. Le 23 juillet 2004, le Vieux-Pont (Stari Most) reconstruit a été inauguré à Mostar lors d'une cérémonie officielle. Celle-ci s'est déroulée sans incident.

Respect des accords par les parties

14. Durant la période considérée, les forces armées des entités ont procédé à des activités normales d'entraînement, conformément aux dispositions militaires de l'Accord de paix de Dayton.

15. Durant cette période, il y a eu 155 opérations et activités d'entraînement (armée de la Républika Srpska : 56, armée de la Fédération : 99) ainsi que 156 mouvements de troupes (armée de la Républika Srpska : 80, armée de la Fédération : 76).

16. Le 10 juillet 2004, une équipe de déminage de l'armée de la Fédération a sauté sur une mine, dans un champ de mines connu, près de Travnik. Les quatre membres de l'équipe marchaient vers le champ de mines lorsque l'accident s'est produit. Un homme a été tué sur le coup, un autre est décédé peu après et les deux autres ont été très grièvement blessés. L'agent de liaison de Travnik a pris les mesures d'appui qui s'imposaient à la suite de l'incident et coordonnée l'évacuation sanitaire des victimes à Sarajevo.

17. En juillet 2004, il a été procédé à 33 inspections de dépôts d'armes et de munitions (armée de Républika Srpska : 11, armée de la Fédération : 22). Quatre sites ont été fermés.